

CCAS DE COURTHEZON
Procès-Verbal Synthétique
Séance du Conseil d'Administration du mercredi 29 septembre 2021 à 18h15

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 indique que le quorum est abaissé à un tiers pour les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, chaque élu a le droit de posséder deux pouvoirs.

Présents : Nicolas PAGET, Marité LEMAIRE, Vice-Présidente, Cendrine PRIANO-LAFONT, Caroline FAYOL, Benoît VALENZUELA, Sylvie CECCAROLI, Eliane TURIN, Violette GARCIA, Camille PIERRON, Martine CIMPELLO, Sandy MULLER.

Excusés : Lysiane VOISIN pouvoir à Nicolas PAGET, Paul CHRISTIN pouvoir à Marité LEMAIRE

Absents excusés: Christiane PICARD, Fanny LAUZEN-JEUDY, Sylvie CLEMENCEAU, Anne-Marie JOUFFROY-BOLOGNA

Secrétaire de Séance : Marité LEMAIRE

Monsieur le Président ouvre la séance, Madame Marité LEMAIRE est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance. La condition de quorum est validée.

Monsieur le Président met aux voix le compte rendu du conseil d'administration du 11 juin 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

POINT N°1 : BUDGET / DECISION MODIFICATIVE N°1-2021

Par délibération n° 2021073 du Conseil municipal en date du 14 septembre 2021, la commune a octroyé au CCAS une subvention exceptionnelle de 9000.00€, afin de couvrir une charge concernant les cadeaux de Noël des aînés. Cette année encore au regard des contraintes imposées à ce jour par la crise sanitaire, le repas festif traditionnellement organisé en janvier ne pourra pas avoir lieu. Tous les inscrits bénéficieront donc des chèques cadeaux, dépense qui n'avait pas été prévue au budget.

Afin d'être en conformité avec les écritures de l'exercice, il convient donc d'intégrer en recette des atténuations de charges (70.97€) au chapitre 013, des dotations, subventions et participations (10 522.03 €) au chapitre 74 et des produits exceptionnels (3 688.57 €) au chapitre 77 et d'inscrire en dépense les charges correspondantes non budgétées au chapitre 011 (12 204.36 €), au chapitre 012 (2 227.21 €) et de diminuer les crédits (-150 €) au chapitre 65.

		DM1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAP / OP	CPTÉ	LIBELLE	MONTANT
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 204.36
61		Service extérieurs	1 800,00
	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	383.14
	6156	Maintenance	1694.76
62		Autres services extérieurs	8 588,00
	6232	Fêtes et cérémonies	10 126.46
012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 227.21
64		Charges de personnel	2 227.21
641		Rémunérations	2 227.21
	64118	Autres indemnités	1815.26
	64131	Rémunérations	411.95
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-150.00
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	-150.00
		TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 281.57 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP / OP	COTE	LIBELLE	MONTANT
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	10 522.03
	7474	Dotation Commune	9 000.00
	7478	Autres organismes	1 522.03
013		ATTENUATIONS DE CHARGES	70.97
	6479	Remboursements sur autres charges sociales	70.97
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 688.57
	7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	3159.31
	773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	529.26
		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 281.57

Cette Décision Modificative s'équilibre en dépenses et en recettes.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative Budgétaire N° 1 du Budget 2021 du CCAS.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Camille PIERRON : Les 9000.00 euros de la mairie, ça correspond à quoi ?

Nicolas PAGET : C'est l'augmentation de la subvention qu'on verse, au budget primitif on avait inscrit un peu moins que ce qu'on avait versé sur les exercices précédents en se disant : « ça passera, on y arrivera avec un peu moins » mais comme on a lancé l'analyse des besoins sociaux, la mairie vient compléter pour pouvoir lancer cette analyse.

POINT N°2 : ADMINISTRATION / CHEQUES CADEAUX OFFERTS AUX AINES

Les fêtes de Noël sont l'occasion pour Monsieur le Maire, Président du CCAS, d'offrir 3 chèques cadeaux d'une valeur unitaire de 10.00€ à chaque aîné de la commune ayant manifesté le souhait de les recevoir.

Les bénéficiaires doivent être âgés de 70 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours et s'inscrire durant le mois d'octobre au CCAS en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les chèques cadeaux sont utilisables, durant une période définie, dans les commerces de Courthézon ayant accepté de participer à l'opération.

Chaque année donc, au regard du nombre d'inscriptions, le montant total des chèques cadeaux qui seront édités peut être connu et être engagé à l'imputation 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Après utilisation de ces chèques cadeaux par les aînés, chaque commerçant dépose sa facture sur la plateforme CHORUS PRO afin qu'elle soit réglée par mandat administratif par le CCAS.

Le Conseil d'Administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **A EMIS UN AVIS FAVORABLE** quant à l'organisation de l'opération « Chèques cadeaux pour le Noël des aînés » détaillée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POINT N°3 : PERSONNEL / MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS N°2-2021

Compte tenu de la prochaine promotion d'un agent actuellement adjoint administratif principal 2^{ème} classe au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Il convient de procéder à l'ouverture du poste : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet de 28 heures par semaine.

Le Conseil d'administration ayant oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** la création du poste ci-haut détaillé ;
- **DIT** que le tableau des effectifs du CCAS de COURTHEZON est actualisé en conséquence ;
- **DIT** que la création de ce poste est prévue au budget 2022 ;
- **AUTORISE** la Vice-Présidente à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

VOTANTS : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Points divers

Nicolas PAGET : Commençons tout d'abord par un petit bilan sur la situation sanitaire pour vous informer que l'on sort un peu de la zone orange « surveillance » puisqu'aujourd'hui la situation sanitaire indique un taux d'incidence en Vaucluse de 71 pour 100 000, donc autant dire que l'on est vraiment dans une situation très sereine. On est à 87 pour 100 000 à la CCPRO mais on est en dessous de 100, on est quand même plutôt sereins. Au niveau de la vaccination en Vaucluse 86.1% des vauclusiens de plus de 12 ans a reçu une première dose, donc ça veut dire que sous quinze jours à trois semaines on aura 86,1% des vauclusiens de plus de 12 ans qui auront un pass sanitaire. Je pense que nous sommes en train d'atteindre un plafond haut, je ne pense pas qu'on aille au-delà et on le remarque d'ailleurs avec notre centre de vaccination à Courthézon où l'on sent un tassement. Pour le centre de vaccination de Courthézon, on est à peu près à 6 000 injections depuis son ouverture donc on a fait un gros travail sur le territoire. On a eu une dernière vague en début de rentrée, à la fois pour les enfants qui voulaient en disposer pour la rentrée et puis pour les professions qui le nécessitaient pour pouvoir poursuivre leurs activités : les infirmiers et cetera, et cetera. Aujourd'hui ceux qui ne sont pas encore favorables au vaccin attendent l'éventualité que le pass sanitaire soit supprimé donc je ne pense pas qu'ils se décideront d'autant avec la situation sanitaire telle qu'elle est aujourd'hui. A ce titre là, sur le centre de vaccination de Courthézon, vous le savez, on l'a déplacé depuis le 9 septembre pour permettre la reprise des activités associatives à la salle polyvalente. Donc on l'a déplacé durablement à l'Espace de Gaulle, ça se passe bien, il y a le parking, tout est ok mais là où d'habitude on faisait 160 rendez-vous jours, aujourd'hui on est à 20 ou 30 rendez-vous et 30 rendez-vous on a fait une belle journée donc on est en train de se rapprocher avec l'ARS voir si on ne va pas réduire la voilure, peut-être pas ouvrir tous les jours mais dire que l'on ouvre le jeudi et le vendredi, ou le lundi, mercredi, vendredi ; bref on va essayer de s'adapter à la demande parce que les médecins nous font remarquer que parfois ils passent des après-midi et il n'y a personne. Donc même si c'est pas nous qui rémunérons, c'est la sécurité sociale c'est quand même nous qui les rémunérons à un moment donné. Donc on va essayer de réduire la voilure, pour autant, si on a besoin de reprendre une activité intense, on reprendra : on a le mécanisme, on sait faire, on a les médecins, il n'y a pas de soucis mais on va essayer de réduire la voilure, je sais que l'hôpital d'Orange a déjà réduit la voilure, j'ai vu dans la presse aujourd'hui que beaucoup fermaient déjà. Pour nous il n'est pas question de fermer mais de commencer à réduire un petit peu déjà la volumétrie d'ouverture puisque vous savez qu'on a un agent à temps plein là-bas, donc ça nous permettra aussi de récupérer au niveau des agents qui ont été mis à disposition. Sur le centre de vaccination, pour votre parfaite information, on a eu 10 000 euros de subvention par le département et on vient de demander une nouvelle subvention à l'ARS qu'on devrait recevoir, on ne sait pas encore le montant mais vraisemblablement on devrait être accompagnés financièrement sur sa mise en œuvre. Je ne pense pas que ça couvrira les frais que l'on a engagés puisque l'an dernier, en 2020, le COVID a représenté à peu près 50 000 euros pour la collectivité. Cette année, eu égard les charges de personnel, on ne devrait pas en être loin même si, effectivement, on a plus les achats de

masques, on a moins ces contraintes là, on a quand même les charges de personnel, et les charges de personnel ça va très vite et puis on a toujours cette responsabilité de désinfection massive au niveau des écoles, au niveau de nos salles utilisées par les associations pour les spectacles et cetera, et cetera. Et puis autre chose, fait nouveau, c'est que dans toutes nos festivités, et bien aujourd'hui on est obligé de se doter d'un service de sécurité pour pouvoir contrôler les pass sanitaires et ça aussi ça a un coup, c'est quand même lié à la situation sanitaire. Donc voilà pour le volet vaccination et crise sanitaire, pour l'heure on respire un petit peu et on devrait faire une fin d'année plutôt sereine.

Le calme de la situation sanitaire nous a permis de redémarrer les ateliers au CCAS qui connaissent un vif succès puisqu'ils sont largement complets, autant sur l'atelier des aidants que sur les premiers secours et puis sur les ateliers numériques qui se tiennent depuis quelque temps au CCAS ; donc on a une population qui est intéressée pour ces ateliers numériques, pour un accompagnement à la formation au numérique. C'est important d'accompagner parce qu'aujourd'hui il y a de plus en plus de démarches qui se font sur internet et, quelque soit l'âge, faire une carte grise aujourd'hui c'est quand même un sacré parcours du combattant donc c'était intéressant de pouvoir offrir ces formations là aux courthézonais.

Cendrine PRIANO : Par rapport aux cours informatique au CCAS, il n'y a pas eu trop d'informations.

Nicolas PAGET : Là effectivement, on avait délégué au pôle numérique de Carpentras, à la gare numérique de Carpentras, ça n'a pas été très clair, même nous on a été un peu pris au dépourvu y compris le CCAS quant aux horaires et cetera, et cetera donc justement on a un point avec eux pour améliorer cette situation. Après, les places étant limitées, c'est vrai, c'est plutôt compliqué, elles sont vite réservées, il y a une grosse demande.

Marité LEMAIRE prend la parole au sujet des ateliers numériques : pour les ateliers numériques c'est tous les lundis matin au CCAS, et nous avons un numéro pour appeler pour s'inscrire et ce n'est pas le CCAS qui a organisé mais le pôle numérique qui va avoir un lieu dans Courthézon, ce lieu n'est pas prêt donc c'est pour ça que les cours sont faits au CCAS actuellement et quelques uns salle Daumier. Donc tous les lundis matin.

Martine CIMPELLO : C'est pour combien de personnes ?

Marité LEMAIRE : 9, et il y a un thème chaque lundi donc il faut se renseigner... Pardon, ce n'est pas chaque lundi, c'est le premier lundi de chaque mois, excusez-moi. Par contre il faut téléphoner, ce n'est pas nous qui gérons, nous avons compris que les personnes pouvaient venir à tous les ateliers, je pense qu'elles peuvent mais il faut qu'elles se réinscrivent à chaque fois parce que chaque fois il y a un thème différent.

Nicolas PAGET donne le thème des ateliers à venir et ajoute : dans tous les cas, là, on s'est inscrit sur un mouvement durable, on va avoir des ateliers constamment jusqu'à l'ouverture du pôle numérique. En parallèle de ça on fait aussi des ateliers professionnels dans les entreprises de la Grange Blanche donc pour chaque session une entreprise de la Grange Blanche accueille l'atelier et les autres entreprises viennent ; donc ce sont des choses beaucoup plus techniques et puis on a le bus numérique qui va venir régulièrement aussi pour tout ce qui est imprimante 3D et cetera, et cetera. Ces animations là vont perdurer tout le temps des travaux du pôle numérique qui s'installera au-dessus de l'office de tourisme. On a reçu les rapports de l'étude donc on va passer en phase opérationnelle dès la rentrée, Madame MAURIN je pense dès janvier 2022, on pourra commencer à se dire : « on va pouvoir poser une première pierre ».

Sylvie CECCAROLI : Et là chaque fois, pour chaque atelier c'est que 9 personnes.

Nicolas PAGET : Et oui. Là par contre ça n'est pas nous qui décidons, c'est le formateur parce que pour faire un suivi qualitatif il ne souhaite pas avoir 30 personnes.

Martine CIMPELLO : Mais il ne prend pas toujours les mêmes quand même, il regarde s'ils ont déjà participé.

Nicolas PAGET : Leur volonté, justement, c'est de ne pas toujours prendre les mêmes alors même qu'il en a qui viennent qui voudraient participer à tous. Donc c'est là où il faudrait qu'on arrive à trouver cet équilibre. Le but de ces formations c'est clairement de commencer à faire mettre un pied aux courthézonaises et aux courthézonais dans ce pôle numérique. C'est pour préparer, pour leur dire : « demain, ce qui vous vivez là en deux heures, vous l'aurez tous les jours à Courthézon, 5 jours sur 7 ». Donc c'est vraiment pour dire : « ce qui arrive à Courthézon, c'est ça, c'est ce qu'il va y avoir tous les jours dans le pôle numérique ». Donc c'est en préparation, c'est un peu du « teasing » en attendant notre pôle numérique qui devrait voir le jour et qui, au demeurant, est particulièrement bien financé par la région.

Camille PIERRON : Il y a quelques années, c'était à Orange non ?

Nicolas PAGET : Le tiers lieu, tel qu'on va le créer, aujourd'hui il n'y en a pas dans le nord Vaucluse. Il y a un à Carpentras, il y a un à Lourmarin, il y en a un à Avignon donc on serait le 4^{ème} tiers lieu en ce sens c'est-à-dire à la fois rassembler un espace où il y aurait un espace coworking, un espace laboratoire numérique, un espace formations et un espace séminaires. Ça, dans le nord Vaucluse on sera les seuls à la faire. Tout le monde s'est essayé à tout ça et tout le monde a abandonné alors qu'il y a un vrai enjeu. Donc vraisemblablement démarrage courant 2022, livraison 2023 pour le pôle numérique.

Je profite aussi de vous donner l'information, dès fois que vous en entendiez parler, et notamment au CCAS, les travaux pour les jardins partagés vont attaquer en novembre pour une livraison mars/avril, on a déjà des réservations, donc une association va se créer autour de ces jardins partagés qui sera là pour gérer ces jardins, les animer aussi puisqu'il y aura des ateliers botaniques et cetera. Donc dès que l'association sera créée on vous

communiquera les informations de manière à ce que vous puissiez communiquer si certains sont intéressés par ces petits bouts d'espaces verts.

Martine CIMPELLO : Et ce sera situé à quel endroit ?

Nicolas PAGET : Vous prenez la contre allée qui borde le cimetière le long du lotissement et tout au fond il y a un grand terrain qui appartient à la mairie et ce sera là. Donc pas trop loin du centre ville mais aussi un espace qui nous permettait de le faire, un grand champ pour le faire.

Autre système qui est lancé depuis vendredi, j'en profite pour vous en parler, c'est le système « Cliiink », donc n'hésitez pas à venir chercher votre carte en mairie ou télécharger l'application sur votre téléphone. Vous allez chercher la carte, il y a un petit numéro sur la carte, vous allez sur le site cliiink.fr, vous saisissez le numéro de la carte, vous vous inscrivez et puis ensuite, lorsque vous allez votre verre, vous passez votre carte, vous jetez votre verre et ça vous donne des points et à travers ces points vous avez des offres chez le fleuriste, au Petit Gus, au Moderne, chez le boucher et cetera, etcetera. Donc on trie mieux et en même temps on fait marcher nos commerces donc c'est que du plus.

Martine CIMPELLO : Les 23 offres commerciales ne sont pas toutes à Courthézon.

Nicolas PAGET : Si, alors ça n'est pas 23 commerçants, j'ai vérifié, c'est 23 offres commerciales des commerçants de Courthézon et ça concerne 15 commerces. Il y a le coiffeur, le barber, le restaurant... Ils ont tous à peu près joué le jeu, il y en a d'autres qui vont s'agréger ensuite ; bon, après c'est plus compliqué avec la pharmacie, encore plus avec les pompes funèbres... on n'a pas forcément envie de réductions là-bas. Donc n'hésitez pas, les cartes sont à disposition en mairie et sinon vous pouvez télécharger l'application, ça marche plutôt bien.

Martine CIMPELLO ajoute qu'elle n'est pas arrivée à faire fonctionner sa carte.

Nicolas PAGET : Précisez nous par mail de quel container il s'agit, on contrôlera quand même que ça ne vienne pas du dispositif.

Dernier point que je voulais aborder avec vous, au niveau des festivités on a passé la fête des réjouissances et on a été très satisfaits à la fois de la fréquentation et du temps par rapport à l'an dernier donc ça s'est très bien passé. La fête des vendanges a été annulée parce qu'on avait prévu tout un marché artisanal provençal avec des librairies provençales autour de la culture provençale, des galoubets, brocante et cetera mais les viticulteurs étaient encore en vendanges donc sans les viticulteurs s'était un peu bête de faire le ban des vendanges donc on préféré reporter à l'année prochaine : les coupmaïres, tout le monde était un peu pris par ces vendanges retardées cette année donc c'est reporté à l'année prochaine. Le prochain événement c'est le tremplin du rire en octobre et puis c'est la fête de Noël avec le marché de Noël dans le parc, le feu d'artifice à l'arrivée de la parade et puis la patinoire pendant 10 jours dans le parc.

Nicolas PAGET laisse prendre le relais à **Marité LEMAIRE** : Je vais revenir aux ateliers parce qu'outre les ateliers numériques, il y a des ateliers « Mémoire » actuellement au CCAS qui comptent 9 participants et se déroulent depuis 3 semaines et jusqu'à la fin du mois de novembre. Ces ateliers sont organisés par l'ASEPT qui est une association qui regroupe toutes les caisses de retraite, donc c'est tous les mardis matin au CCAS mais c'est complet. Il y a aussi des ateliers « Accidents de la vie », toujours par l'ASEPT, c'est très très intéressant, à chaque atelier il y a un thème aussi et une personne de la Croix Rouge qui vient de Marseille pour les animer. Une conférence sur les accidents vasculaires cérébraux aura lieu ce jeudi à 9h30. Je vous demande aussi de revoir le bulletin municipal car il y aura l'Opération Brioches du 11 au 17 octobre et donc c'est le Secours Catholique qui vous vendra ces très bonnes brioches. Il y a aussi actuellement la fermeture provisoire d'Emmaüs, je vous engage à aller faire un tour chez Emmaüs lorsque ce sera ré ouvert. Dans le bulletin également on vous parle également de l'association « Action Logement » et c'est très intéressant, cette association peut vous aider directement, toujours par internet, pour compléter le dossier de votre demande de logement social. Deux petits mots sur les deux maisons de retraite qui auront en cadeau ce joli sac qui a été fabriqué par les couturières de Courthézon. Ces sacs seront distribués aux résidents des deux maisons de retraite : pour la maison de retraite Biscarrat-Bombanel de Jonquières-Courthézon, le CCAS de Courthézon offrira le sac et le CCAS de Jonquières le garnira. Pour la maison de retraite Saint Vincent, je propose que le CCAS offre ce sac vide mais avec un beau paquet cadeau. Est-ce que vous êtes d'accord ? Je sais que par rapport aux résidents de Jonquières qui auront quelque chose dans le sac... mais il y a deux communes, c'est différent.

Martine CIMPELLO : Je n'ai pas tout compris

Nicolas PAGET : En gros à Jonquières ils auront le sac avec le cadeau de Jonquières dans le sac et à Courthézon ils n'auront que le sac.

Marité LEMAIRE : A Jonquières nous l'offrirons lors d'une petite fête, il y aura Monsieur le Maire de Jonquières, Madame la déléguée à l'action sociale de Jonquières et peu être des membres du Conseil d'administration. A Courthézon on peut aussi faire une petite fête en allant les voir, c'est important d'aller voir les personnes âgées, le cadeau est vecteur de lien.

Sylvie CECCAROLI : Tout le monde a la même couleur ?

Marité LEMAIRE : Oui, et après, libre à eux, dans leurs ateliers de le personnaliser. On nous pose aussi des questions à propos du minibus et pour son utilisation actuelle, je peux vous dire aussi que pour l'heure il n'y a que 2 personnes qui nous l'on demandé pour se rendre au Club des Cigales.

Sylvie CECCAROLI : Moi maman a demandé pour le retour.

Marité LEMAIRE : Ça fait une troisième personne, pardon. Pour l'instant nous n'avons pas de conducteur, il est vrai qu'Anne-Laure sait le conduire, Karine sait le conduire ; mais bon elles ont une autre tâche.

Martine CIMPELLO : Je me disais, est-ce que ça fait partie de leurs attributions ? Marité dit « Anne-Laure et Karine savent conduire » mais est-ce que ça fait partie de leurs attributions ?

Marité LEMAIRE : Ça ne faisait pas partie du travail social.

Nicolas PAGET : En tous cas ça va être compliqué d'embaucher qu'un chauffeur et toute la richesse d'une collectivité de notre taille c'est la polyvalence de nos agents.

Martine CIMPELLO : On ne pourrait pas utiliser un...

Nicolas PAGET : Un ASVP ?

Martine CIMPELLO : Est-ce que ça fait partie de ses attributions ?

Martine CIMPELLO : Et bien je ne sais pas

Nicolas PAGET : Pas plus.

Martine CIMPELLO : Au CCAS, en plus de leurs attributions elles font aussi la poste, alors ça fait peut-être beaucoup.

Nicolas PAGET : Donc pas plus, pas moins ; il y a une organisation à trouver, moi j'attends aussi de voir dans quelle mesure vont reprendre les activités du club du troisième âge. Je ne sais pas si ça ne rouvre pas...

Marité LEMAIRE : Ça a repris.

Nicolas PAGET : C'est bon ? Alors à partir de là on va pouvoir, nous, avoir une réflexion plus globale sur l'accompagnement qu'on va pouvoir mettre en place avec ce minibus et quelle organisation durable on peut trouver. Effectivement on a eu l'ASVP qui le conduisait, il se trouve que cet ASVP passe policier municipal puisqu'il a réussi son concours et donc on en est ravis mais il faut qu'on réfléchisse à l'organisation, aux jours nécessaires et puis aux responsabilités inhérentes.

Sylvie CECCAROLI : Ça ne prend pas toute l'après-midi, en une demi-heure c'est fait.

Nicolas PAGET : C'est pour ça que recruter pour une demi heure c'est un peu compliqué. Donc on met en perspective aussi la compétence mobilité qui a été récupérée par la CCPRO, aujourd'hui rien n'a été décidé en matière d'orientation, on ne sait pas du tout s'il peut y avoir demain des navettes intra communes donc dans ce cas là ça peut avoir aussi une autre résonance. Donc c'est à mettre en perspective aussi d'ici la fin de l'année, ces orientations là seront prises par la CCPRO vraisemblablement d'ici le mois de décembre donc on y verra aussi un peu plus clair à ce niveau là, s'il y a une responsabilité portée par la CCPRO au niveau de bus ou de navettes intra. Moi je pense qu'il n'y a pas la demande, il n'y a pas le besoin, je pense que l'on peut flécher sur d'autres items mais, voilà, c'est à débattre en fonction aussi du budget dont disposera la CCPRO puisque c'est relatif à une taxe qui s'applique dorénavant aux collectivités, enfin, à toute entreprise de plus de 12 salariés, donc on en fera partie, on paiera nous aussi la taxe : 0.50% de notre masse salariale, c'est pas neutre et donc aujourd'hui la CCPRO a encore beaucoup de difficultés à savoir de quel budget elle va pouvoir disposer donc on a pas encore de mesures aussi à ce niveau là.

Camille PIERRON : Bientôt tu n'auras plus rien à faire, la CCPRO ils font tout.

Nicolas PAGET : Et bien écoute, si encore ils le faisaient bien, on serait plutôt sereins.

Camille PIERRON : Oui, qu'ils fassent bien ce qu'ils font

Nicolas PAGET : Hormis le service voirie, sur le service voirie il n'y a rien à dire.

Marité LEMAIRE : Je peux rajouter qu'il y a un coach sportif qui vient à domicile, les personnes qui le reçoivent sont très, très contentes mais il vient dans certaines conditions, il faut que les personnes qui le rencontrent aient une certaine pathologie. Si vous avez besoin de ce coach sportif vous pouvez contacter le CCAS.

Cendrine PRIANO : Avoir une pathologie, c'est-à-dire ?

Marité LEMAIRE : Une pathologie des personnes vieillissantes. Tout le monde vieillit, je le sais mais je pense que c'est plutôt fléché pour le début de la vieillesse.

Nicolas PAGET : La force de notre CCAS c'est d'avoir cette diversité d'offres autant sur les ateliers que sur les accompagnements et ça c'est intéressant.

Marité LEMAIRE : Et pour l'ABS ce sera plus tard, Monsieur le Maire vous a parlé de l'ABS, Monsieur GAUVIGNON a rencontré tout le monde et puis il est venu au CCAS aussi pour nous voir travailler, il est resté longtemps, il a appréhendé beaucoup de choses, donc nous aurons le résultat dans quelques temps.

Violette GARCIA : Et le coach c'est financé par qui ?

Marité LEMAIRE : Le coach c'est financé par les caisses de retraite et nous faisons un dossier pour chaque personne, nous sommes chargés de demander l'avis d'imposition et de cibler les personnes. Il a énormément de rendez-vous, les gens à Courthézon sont très, très contents, Monsieur le Maire va recevoir des lettres de satisfaction.

Rappel des décisions prises depuis la séance du 11 juin 2021.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 18h55.